

## homologation d'un accord amiable entre deux personnes divorcées

## Par tho333, le 24/04/2019 à 18:47

Bonjour, divorcé de mon ex-épouse et père de deux enfants, je souhaiterais verser directement une partie de la pension alimentaire à mon enfant majeur pour la poursuite de ses études supérieures.

Suite à l'accord amiable que nous avons conclu avec la mère de l'enfant, quelle démarche précise faut-il suivre pour faire valider cet accord auprès du JAF? Une audience avec le juge est-elle nécéssaire?

D'avance, merci pour vos réponses

## Par Visiteur, le 24/04/2019 à 22:36

## **Bonjour**

Juridiquement, vous devez obtenir l'agrément du JAF, auquel vous pouvez adresser le formulaire suivant

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\_11530.do